

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17 DECEMBRE 2010

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12 puis 13 à compter de 20H30

L'An deux mil dix

Le Vendredi 17 décembre – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUTL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

**PRESENTS** : M. Patrick LEBEL (arrivé en cours de séance à 20h30), Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, MM. Stéphane GASTAT, Eric COQUERY - Bertrand BOISMOREAU, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, M. Jean-Marie THEFFO, – **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES** :, M. Patrick LEBEL (pouvoir donné à M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE) M. Olivier GRUGIER (pouvoir donné à Mme Virginie VEIRIER-MELIN), M. Dominique DURANT des AULNOIS (pouvoir donné à Mme Michèle CORMERY), Stéphane SABATIER, . Mme Brigitte VANDEVILLE, (pouvoir donné à M. Patrick LEBEL), Mme Diane NAUDIN.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent MULOT est élu secrétaire.

-- oOo

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie pour faire face à d'éventuels problèmes de finances.

Il signale qu'il s'engage à examiner les différentes propositions des établissements bancaires et donnera toutes les informations nécessaires, quant aux démarches entreprises et aux taux proposés. Il s'engage à prendre le prêt le plus avantageux possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à instaurer une ligne de trésorerie d'un montant maximum de Cent Mille Euros (100 000€).

### **AVANCE SUR SUBVENTIONS 2011**

#### **CANTINE SCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser sur la subvention prévue pour l'année 2011, une avance de 11.500 € à la cantine scolaire, afin de pouvoir régler les charges sociales de fin d'année.

.../...

### **GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser sur la subvention prévue pour l'année 2011, une avance de 4.100 € à la garderie périscolaire, afin de pouvoir régler les charges sociales de fin d'année.

### **SUBVENTION FONDS D'AIDE AU JEUNES ET FONDS UNIFIÉ LOGEMENT (FAJ ET FUL2011) :**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 concernant l'appel de fonds du FAJ et FUL regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Pour l'année 2011 les bases de cotisations retenues par le Département sont identiques à celle de l'année 2010 à savoir :

- FAJ : 0.10 euros par habitant soit 135 €
- FUL : 0.70 euros par habitant soit 945 €  
(dont 70% pour le Fonds de Solidarité Logement et 30% pour les dispositifs eau énergie et téléphone).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour l'adhésion 2011 au FAJ et FUL pour un montant total de 1080 euros.

**MONSIEUR LE MAIRE** informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de pétition des riverains de la Route de Villeny suite aux coupures E.D.F. lors de la tempête du 28 novembre dernier.

Monsieur le Maire fait remarquer :

- 1) que la première mesure est de dégager les routes : en priorité la route de La Ferté-Saint-Aubin pour accès aux véhicules prioritaires.
- 2) Il était en relation permanente avec un responsable d'ERDF Monsieur. MAINARDI pour faire le point des lieux non alimentés en énergie électrique et prendre en compte les priorités locales (château d'eau, station d'épuration et puits de relevages)
- 3) 2 employés communaux ont été détachés pour aider les employés d'ERDF qui venaient d'Auvergne et ne connaissaient pas le secteur. Un camion nacelle s'est enlisé et a été dépanné par les employés municipaux vers 22 H.
- 4) Une partie de la Commune était sans électricité dont l'école. Les enfants n'ont pas eu classe le lundi : car pas d'électricité, ni de chauffage. Pas de Cantine non plus car le repas ne pouvait être préparé.
- 5) La Commune était sans téléphone le lundi. Plus aucun des relais téléphoniques ne fonctionnait.

**SMIRTOM** : Un changement de jour de ramassage des ordures ménagères va intervenir, 1 ramassage s'effectuera le mercredi et l'autre le jeudi. Les prestataires de service informeront la population de la date de changement.

Monsieur le Maire signale que le taux des ordures ménagères subira une augmentation de 6% suite à la mise en conformité des incinérateurs de l'UTOM de SARAN, de la remise aux normes des déchetteries et de la construction d'une déchetterie à Saint-Ay.

Collecte des « DASRI » (seringues etc...) Un protocole d'un ramassage par trimestre dans les déchetteries est actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire signale que les taux des redevances Loire-Bretagne : pollution domestique et réseaux de collecte augmentent au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et s'élèveront respectivement 0.24 € et 0.19 € par m3.

Il rappelle qu'il a demandé des subventions :

**Pour l'abri de jardin des écoliers** trois conseillers généraux ont émis un avis favorable mais pour le moment aucune réponse n'a été donnée.

Il a également adressé un courrier au Conseil Général pour relater l'état désastreux de la route départementale de Lailly en Val D19. Une réponse lui a été donnée disant que celle-ci ne serait refaite en 2014.

Avec les intempéries les rues du centre bourg sont en mauvais état. De nombreux « nids de poule » altèrent la chaussée en conséquence il faudra prévoir de refaire l'enrobé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a recruté trois personnes pour le recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011 : Monsieur CHARRERON, Madame DEMAGNY et M. PUGIEU

**Pays Sologne Val Sud** : Monsieur le Maire demande de bien examiner le document déposé dans les casiers des conseillers municipaux, d'en prendre connaissance et de faire des propositions pour la Commune avant le 15 février 2011.

Monsieur LEBEL signale qu'une subvention de l'ADEME a été attribuée pour la réalisation de l'audit énergétique à hauteur de 11.710€.

**Plan d'Aménagement Durable (P.A.D.) :**

Monsieur LEBEL fait le point sur ce dossier. La communication concernant le PAD est le résultat de travail qui a été effectué avec le Cabinet ECMO. Document préalable au P.LU., à caractère formel, il intègre les directives de l'Etat. C'est un document fiable, mais des modifications peuvent être encore apportées.

Monsieur LEBEL rappelle aux Conseiller Municipaux qu'ils peuvent de nouveau exprimer leur point de vue et enrichir le débat.

Ce travail est une première étape qui est engagée depuis environ 16 mois. Une délibération doit être prise aujourd'hui. Il fait remarquer l'importance de le porter à la connaissance des Lignois et Lignaises.

Votes exprimés : 1 voix contre (M. THEFFO) – 6 abstentions (Mmes CORMERY – VERRIER - MINIERE MM GRUGIER – GASTAT - COQUERY et 6 voix pour.

Monsieur Laurent MULOT signale que le panneau indicateur de vitesse repart chez le fournisseur pour la réparation du dysfonctionnement constaté.

La séance est levée à vingt et une heures. Les Membres présents ont signé le procès verbal.